



# INFONZ

Echos des syndicats et sections syndicales de  
l'Union Locale FO de Saint-Nazaire et région



N° 10 - Mai 2015

## Union Locale des syndicats Cgt-FORCE OUVRIERE de Saint-Nazaire et région

Secrétaire Général : Gérard Caillon

4 rue François Marceau - 44600 Saint-Nazaire

Tel : 02 40 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04

Lundi au jeudi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30 - Vendredi : 9h30 - 12h30

Site : [www.ulfonz44600.fr](http://www.ulfonz44600.fr)

Mail : [ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr](mailto:ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr)

Permanence Juridique : Lundi après-midi et Mercredi matin (sur rendez-vous)

Permanence AFOC : Mercredi 14h - 17h (rendez-vous préférable)

Permanence Retraités : Jeudi après midi

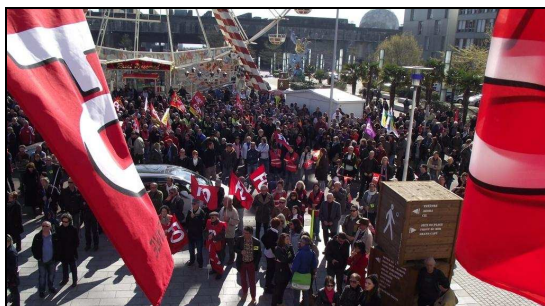


**L'Austérité ça suffit !  
Non au pacte de responsabilité**

**9 AVRIL 2015 :**

150 000 à Paris - 50 000 FO dont 68 de  
l'UL avec 40 des services de Santé -  
des dizaines de milliers en province  
dont 2 000 à St Nazaire

**Sous le Silence des médias !**



**Le gouvernement ne répond  
pas aux revendications des  
salariés, le combat continu :**

**1<sup>er</sup> MAI**

10 h place de l'Amérique Latine  
à l'appel de FO, CGT, FSU, Solidaire.

*Puis*

Meeting FO à l'Union Locale  
avec Yann Couroussé



## FO dans l'enseignement secondaire.

- Jérôme Guyon - professeur d'histoire-géo au collège de Montoir, secrétaire départemental adjoint du SNFOLC<sup>1</sup>-

- Eric Marcel - professeur d'histoire-géo au collège de St Joachim, membre de la CE de l'UL -

- Jean Marc Guilbaudeau - professeur au lycée professionnel de Guérande, trésorier académique du SNETAA-FO<sup>2</sup>, élu commissaire paritaire et membre à la CE de l'UL -

... ont bien voulu répondre aux questions de l'INFONZ le 3 avril dernier.

**INFONZ : que représente l'enseignement public du secondaire dans la zone couverte par l'UL de St Nazaire ?**

Jérôme : il y a sur St Nazaire / Savenay / la presqu'île guérandaise et le Pays de Retz, 20 collèges, 5 lycées et 6 lycées professionnels, soit environ **9 500 collégiens et 7 200 lycéens** (5 000 de lycée général et technologique plus 2 200 de lycée professionnel).



De gauche à droite : Jérôme, Jean Marc et Eric.

**INFONZ : quelles sont les conditions de l'enseignement dans les établissements publics ?**

Eric : les « réformes » se suivent - d'année en année - avec toujours le même objectif : réaliser des économies.

Dans les collèges il y a dix ans il était fréquent d'avoir 25 élèves par classe, désormais nous en sommes à 30, de plus en plus souvent. Dans les lycées c'est 35 ... en moyenne.

Jean Marc : en lycée professionnel le nombre d'élèves en atelier augmente sans cesse et atteint même 15, en enseignement général 30, ce qui est beaucoup trop.

Il faut ajouter que le seuil de dédoublement de classe a changé et qu'il y a des regroupements d'activités.

Jérôme : même les 6<sup>ème</sup>, considérées il y a quelques années comme « niveau protégé », donc moins chargées, ne le sont plus.

De plus, nos classes accueillent « tout public », c'est-à-dire que nous devons accueillir de très bons élèves, mais aussi des enfants ayant des difficultés (dyslexie ...), handicapés, mal voyants, autistes ...

Cette hétérogénéité est très difficile à gérer.

Eric : il y a bien, sur le papier, au sein de certains collèges et lycées, des classes dites « ULIS<sup>3</sup> » destinées aux préadolescents ou adolescents dont le handicap a été reconnu par la MDPH<sup>4</sup>. En collège ces classes de 10 à 13 élèves, lorsqu'elles existent, sont encadrées par des professeurs théoriquement spécialement formés.

Jérôme : dans la réalité il y a de grandes difficultés pour assurer la continuité du fonctionnement de ces classes, par manque de remplaçants formés notamment. Ces élèves doivent alors être intégrés dans les autres classes, avec les problèmes que tu peux imaginer.

Eric : les classes allophones, accueillant des jeunes étrangers pour leur apprendre le français sont aussi de plus en plus supprimées.

Ces jeunes bénéficient alors à la place d'un « soutien individualisé » dans les classes : dans la réalité c'est très insuffisant pour eux la plupart du temps.

**INFONZ : que peut-on dire, dans ces conditions, sur la qualité de l'enseignement que vous pouvez donner ?**

Jean Marc : effectivement, le niveau baisse et on nous demande même d'être « bienveillant ».

En lycée professionnel le curseur est tiré vers le bas notamment lors des stages chez les patrons : pour les CAP ou BEP une partie est évaluée par les entreprises et les enseignants doivent s'y fier... Il y a un nivellement vers le bas : les exigences sont moindres, les barèmes sont tirés vers le bas.

Jérôme : on nous donne des conseils « d'indulgence ». Lors des examens internes à l'établissement, comme l'épreuve d'histoire des arts en classe de 3<sup>ème</sup>, le collège, donc les professeurs, sont jugés sur leurs résultats.

<sup>1</sup> Syndicat National FO des Lycées et Collèges.

<sup>2</sup> Syndicat National de l'Enseignement Technique et professionnel des PLP et des CPE, Action, Autonome - FO.

<sup>3</sup> Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

<sup>4</sup> Maison Départementale des Personnes Handicapées

**INFONZ :** et concernant les horaires d'enseignement ?

**Eric :** auparavant il y avait des fourchettes horaires mini / maxi à respecter, par matière et par semaine. Maintenant on ne fonctionne qu'au plancher. Les horaires d'enseignement diminuent : nous passons de 28 h à 21 h par semaine.

**Jérôme :** un exemple, en 6ème dans les années 80/90, il y avait 7 h. de français par semaine. Pour ses 18 h. d'enseignement, un professeur se chargeait donc, dans sa semaine, de deux classes. En 2015, il enseigne dans 4 classes ....

Il faut rappeler que, pour une heure de cours, nous devons une heure et demie de préparation et de corrections. C'est-à-dire que pour 18 h. de cours hebdomadaire il faut ajouter 27 h. de travail (soit 45 h. par semaine).



Mais à cela s'ajoutent des tâches supplémentaires ... non payées : réunions de suivi individualisé, réunions d'orientation, réunions en cas de problème avec certains élèves, mise en ligne des cahiers de texte, missions diverses de coordination etc. ...

Ces tâches sont de plus en plus lourdes faites de Conseillers d'orientation, d'infirmiers, d'assistantes sociales dans nos collèges.

**INFONZ :** justement, quelles sont les conditions sociales des enseignants du public.

**Jérôme :** comme tous les fonctionnaires, nos salaires sont gelés depuis 2010. Je rappelle qu'un professeur titulaire du CAPES<sup>5</sup> (5 ans d'études après le bac + réussite au concours), a comme salaire le SMIC plus 11 % ....

Le président actuel, lors de son élection, avait annoncé 60 000 postes supplémentaires de professeurs à l'horizon 2017 : c'est un leurre !

En réalité, le nombre d'élèves ayant augmenté, aucun poste n'a été créé, pour compenser les départs à la retraite.

De plus, de nombreux emplois (et non des postes) sont maintenant précaires dans l'éducation nationale. Les stagiaires nommés

<sup>5</sup> Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré

travaillent également dans des conditions difficiles.

**Jean Marc :** beaucoup de jeunes professeurs ne tiennent pas le coup. Certains démissionnent.

Il y a beaucoup - et de plus en plus - d'arrêts de travail, bien que le rectorat ne les comptabilise pas. Il faut dire que la médecine préventive est indigente dans l'Education Nationale : pour l'académie de Nantes il n'y a que deux médecins. Les collèges vont donc voir leur médecin traitant et les arrêts de travail n'indiquent pas le motif.

**Jérôme :** depuis quelques années, il y a également de grandes difficultés pour assurer la continuité du fonctionnement de ces classes, par manque de remplaçants formés.

**Eric :** auparavant il y avait des professeurs remplaçants : aujourd'hui c'est terminé.

Lors d'une absence d'un(e) collègue, jusqu'à 15 jours, celui-ci n'est pas remplacé et il y a alors des pressions pour le « remplacement au sein de l'établissement ».

Lorsqu'ils ont néanmoins des besoins, les chefs d'établissement sollicitent Pôle Emploi ou « *le Bon Coin* » et peuvent recruter sans formation ... c'est ainsi que nous avons vu arriver un expert géomètre au chômage et un guide de haute montagne, qui avait eu une licence de maths 25 ans auparavant !

**Jérôme :** il y a de plus en plus de professeurs embauchés sans CAPES comme contractuels (environ 20 % et en constante augmentation).

Au bout de 6 années, ils peuvent accéder à un Contrat à Durée Indéterminée, mais le plus souvent à temps partiel imposé, pour un salaire qui peut être de 900 € par mois.



**INFONZ :** comment se porte le syndicalisme FORCE OUVRIERE dans l'enseignement secondaire ?

**Jean Marc :** il se porte bien et progresse : lors des dernières élections professionnelles, en Loire Atlantique le SNFOLC a progressé de 14 %.

Dans l'académie le SNETAA-FO est première organisation dans le technique. Première aussi chez les enseignants contractuels.

**Eric :** nous tenons des permanences à l'Union Locale tous les mercredis de 16 à 18 h. Nous avons des correspondants FO dans la plupart des établissements, le nombre des syndiqués augmente ....

Pour la mobilisation interprofessionnelle du 9 avril, là où les problèmes ont été posés, là où nous avons discuté, il y a eu de bonnes réactions des collègues.

**Jérôme :** lors des permanences les sujets abordés vont des conseils pour préparer au mieux les demandes de mutations, aux problèmes liés aux remplacements au-delà de 15 jours ... car ceux-ci ne sont pas automatiques et il est nécessaire de faire des démarches auprès du Rectorat. Nous nous associons aux parents d'élèves avec qui nous avons de bons rapports.



Nous informons aussi des droits (et devoirs) des fonctionnaires, sur le CHSCT etc. Il y a aussi les problèmes individuels et les conflits avec les directions d'établissement ou avec le rectorat.

## Appel à la Grève le 19 MAI

SNFOLC, FSU, CGT, SUD, SNALC (autonome)  
ainsi que le SNETAA-FO

### Contre le projet de réforme du collège.

(Rejeté par le Conseil Supérieur de l'Education)

## Sous la présidence de JC MAILLY : 26<sup>ème</sup> CONGRES de l'Union Départementale Cgt-FO de Loire Atlantique.

Vendredi 22 Mai, à partir de 8 h 30  
Parc de la Beaujoire à NANTES



**INSCRIVEZ-VOUS AUPRES DE VOS  
SYNDICATS**

## AG du Syndicat FO de l'Agro-alimentaire le 24 mars.



De gauche à droite en haut : Yann Couroussé, Jérôme Mahé et Michel Deboeck d'AGIS, Gérard Caillon.  
En bas : Daniel Gervot, Jean Marc Delebeck et Philippe Fraud d'Auchan.

En présence de Yann Couroussé et de Gérard Caillon, discussion de l'actualité revendicative :

Pour Auchan :

- NAO 2015 : contrairement à FO, la CFTC et la CGC ont signé pour + 0,5 % !
- La question récurrente de l'ouverture du dimanche.
- Les inquiétudes pour les emplois compte tenu du rapprochement Auchan - Système U (regroupement des achats - logistiques - partage des magasins ...).

Pour AGIS :

- Signature par FO de l'accord salarial : + 0,8 %, assorti d'une prime d'intéressement exceptionnelle de 80 € net (la première fois depuis 4 ans...).
  - Des inquiétudes sur l'emploi avec la robotisation des lignes de production ...
- Pendant ce temps, les actionnaires du groupe LDC ont touché 1,7 M€ sur les résultats 2013 !

Jérôme Mahé est le nouveau secrétaire du syndicat.

## La Sécurité des agents de la CARENE en cause : le syndicat FO en première ligne. (Extrait du communiqué)

« Des agents de la CARENE ont été amenés à effectuer des travaux avec des matériaux contenant de l'amianté. Ils ont dû découper et poncer des canalisations amiantées. Ce travail risque de provoquer de graves conséquences sur leur santé. Ils n'ont pas eu de protections spécifiques pour travailler l'amianté pendant plusieurs années. Ils ont respiré à de

nombreuses reprises, des particules d'amiante qui sont néfastes pour la santé.

Le syndicat Force Ouvrière et les agents ont demandé depuis quelques mois à la CARENE, qu'elle intervienne et prenne, en urgence, toutes les dispositions nécessaires pour apporter un suivi médical spécifique, régulier et moral.

Depuis janvier 2015, la CARENE a entrepris de faire intervenir des entreprises spécialisées à la place des agents. Par contre, des déchets d'amiantes étaient stockés en plein air et sur le lieu de travail de ces agents, en plus d'être à proximité des habitations. L'intervention de Force Ouvrière a porté ses fruits. Une entreprise est intervenue le 26 mars 2015 pour procéder à l'enlèvement des tuyauteries amiantées ainsi que les sacs de déchets amiantés

...



Aujourd'hui, les agents concernés par l'amiante n'auront pas de formation (qui est obligatoire depuis 1996) sauf pour l'encadrement.

Ils n'ont toujours pas eu d'intervention du médecin du travail, ni de visite médicale, nous ne savons pas si des examens spécifiques sont prévus (scanner pour chaque agent tous les 5 ans devenu obligatoire depuis 2011). Pour l'instant, le soutien moral et médical n'est pas d'actualité à la CARENE.

Ce que dénonce Force Ouvrière : le risque était déjà connu depuis bien avant la création de la CARENE mais malgré ça, les agents ont été mis face au danger sans protection jusqu'en 2008. » (A suivre)

### Agenda

- 24 Avril : élections DP/CE à Auchan.
- 19 Mai : appel à la Grève dans l'enseignement.
- 22 Mai : **Congrès de l'UD FO 44 à Nantes, sous la présidence de Jean Claude MAILLY.**
- 26 Mai : CE de l'UL
- 1<sup>er</sup> au 3 Juin : stage « découvrir l'économie » à l'UD.
- 9 Juin : sortie spectacle de l'Association des retraités FO.

### 24 Mars, Guérande : AG du Syndicat FO de l'Hôpital Intercommunal de la Presqu'île

Après avoir rappelé les bons résultats électoraux obtenus par le syndicat (56 % au CTE - 40,7 % à la CAP), la secrétaire, **Nathalie Auguste** a fait le point de la situation, marquée notamment par le manque de personnel (par exemple celui de 2 sages femmes ...).



Le syndicat a rencontré les mairies de Guérande et du Croisic : Nathalie relate les inquiétudes sur la conservation des lits au sein du secteur public, ce qui n'est pas gagné puisque des logements dans le privé sont envisagés ; 80 lits sont concernés sur l'ensemble Cap Atlantique, avec 50 emplois à la clef !

Déplorant le manque de vision de la Direction sur l'avenir de l'HIPI, elle rappela la proposition de FO : la construction en neuf sur un terrain existant

Autre sujet : la notation du personnel, « à la tête du client ».

Par son intervention, le syndicat FO a pu obtenir l'augmentation des notes de 14 collègues. Il continue parallèlement à revendiquer la modification des dispositions du règlement intérieur sur le sujet.



Les rapports d'activité et financiers adoptés, la parole fut donnée à Gérard Caillon pour le GID.

Soulignant les dernières annonces de la ministre Mme Touraine - les nouvelles suppressions de 22000 emplois ! - il insista sur la nécessaire solidarité interprofessionnelle dans le cadre de la mobilisation du 9 avril.

Plusieurs participantes se déclarèrent intéressées par la montée à Paris.

Il informa du projet du ministère de ne plus verser la prime d'aide soignant aux contractuels !

Une discussion s'engagea ensuite sur les déroulements de carrière ...

Le Bureau du syndicat fut ensuite élu à l'unanimité.

### **L'Association des retraités et préretraités FO de St Nazaire et sa région, au Congrès de l'UDR 44.**



La tribune avec Joël Danto au côté de Claire Compain.

L'Association nazairienne était bien représentée au VIII<sup>ème</sup> Congrès de l'UDR FO 44 le 2 avril à Couëron, sous la présidence de Philippe Pihet, secrétaire confédéral, l'UD étant représenté par Michel Leroch.

Les rapports - d'activité, présenté par la présidente, Claire Compain et financier, du trésorier Guy Drouaud - ont été adoptés à l'unanimité.

Le congrès a voté à l'unanimité en faveur d'une résolution (à lire dans *l'Ouest Syndicaliste* d'avril).

Lors de la réunion de la nouvelle CE, le 16 avril, Joël Danto a été réélu Vice Président et Joël Magret membre du Bureau.



La délégation Nazairienne.

### **Info Juridique : Un nouveau tournant dans le recours aux CDD !**

Par un arrêt de la chambre sociale en date du 25 mars dernier, les Hauts magistrats élargissent la faculté de recourir aux contrats de travail à durée déterminée.

Le contrat de travail à durée déterminée, ne peut avoir ni pour objet, ni pour effet, de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise et il ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire, et seulement dans les cas de recours délimités par la loi.

La jurisprudence considère que l'accroissement temporaire d'activité ne doit pas nécessairement présenter un caractère exceptionnel mais qu'il peut s'agir de variations cycliques de production

Pour autant, la Cour de cassation avait eu l'occasion de préciser que si ces variations d'activité intervenaient de manière régulière, à la même fréquence chaque année, sur les mêmes périodes annuelles et suivant un mode d'organisation identique, **elles constituaient en réalité une activité permanente, et non occasionnelle** et qu'ainsi, le recours aux contrats à durée déterminée n'était donc pas justifié

Or l'arrêt du 25 mars dernier revient sur cette jurisprudence antérieure.

**Ainsi, dorénavant, un accroissement saisonnier et récurrent de l'activité habituelle de l'entreprise pourrait sembler t'il justifier le recours à un C.D.D. !**

(« Veille juridique FO » - 6 au 10 avril 2015)

### **Sortie Spectacle de l'Association des Retraités FO de St Nazaire.**

**MARDI 9 JUIN.**

à Nivillac, auberge du grand Baud.



- Départ de St Nazaire (parking du théâtre) à 11 h et retour vers 18 h 45.
- 53 € par personne (transport, déjeuner et spectacle dansant)

**Renseignements : Yvon Rouziou : 06 89 67 07 39**